

Les différences dans les jugements d'orchidées

Troisième partie:

Table d'honneur et Centre de jugement des orchidées de Montréal.

Michel Tremblay

Cet article est illustré avec les photos des plantes présentés à notre table d'honneur de novembre.

Pour faire suite à la partie 2 de cette série d'articles, j'aborderai maintenant le jugement des orchidées exposées sur une table d'honneur lors des réunions mensuelles des sociétés d'orchidophiles, comparativement aux jugements mensuels d'orchidées au Centre de jugement des orchidées de Montréal, ces derniers étant sanctionnés par la Société américaine des orchidées (AOS).

Les jugements de la table d'honneur.

S'il existe une tradition dans plusieurs sociétés que je qualifie d'extrêmement agréable, c'est bien celle où les participants à la réunion mensuelle de la société apportent leurs orchidées afin de les exposer et de les présenter sur la Table d'honneur. Étant membre de différentes sociétés depuis plus de 40 ans, j'ai toujours connu cette activité que j'apprécie au plus haut point. C'est souvent un moment fébrile. Lorsque j'étais débutant dans l'orchidophilie, j'étais ébloui par la Table d'honneur. Je le suis encore aujourd'hui. Elle a grandement évolué au fil du temps, car les membres réus-



sissent maintenant des plantes qu'on n'imaginait pas possible de cultiver au Québec.

Cette occasion permet à tous les membres de voir et d'admirer les orchidées que chacun des éleveurs considère comme la ou les perles de sa collection.

Je ne me lasse jamais de voir un nouveau membre qui apporte sa plante pour la première fois et qui, en la présentant nerveusement, nous mentionne : «Je suis un nouveau membre depuis la dernière exposition où j'y ai acheté cette orchidée. J'ai réussi à la faire refleurir». On peut voir

dans ses yeux tout l'ébahissement et deviner dans ses paroles l'exploit qu'il a réussi. C'est un moment magique!

Ou encore, ce membre plus ancien qui déclare franchement: « Je l'ai depuis 10 ans. Elle est vraiment facile à faire fleurir! Je n'y fait rien de spécial.», alors qu'aucun autre membre de la société, que l'on compte par centaines, n'en a jamais réussi la culture! Encore moins de la faire fleurir! Quel exploit!

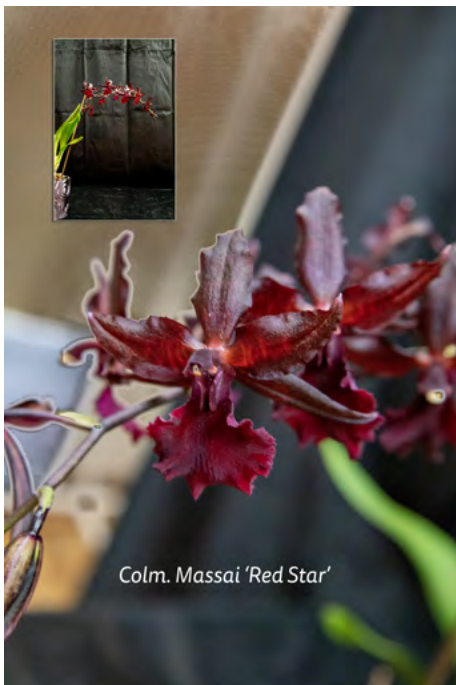
C'est aussi une occasion de voir à toutes les époques de l'année la réussite des membres. Sou-

vent, c'est l'unique possibilité de contempler cette orchidée à ce moment bien particulier de l'année, car les orchidées n'ont pas toutes, hélas non, la faculté de fleurir seulement au moment précis de l'Orchidofolie ou de l'OrchidExpo.

Certaines des orchidées exposées représentent une réelle prouesse en soi. Comme ce membre qui réussit remarquablement bien les Vandas... Dans son sous-sol... Sous éclairage artificiel. Ou cet autre membre qui apporte son Vandopsis avec une majestueuse hampe d'au moins 1m de longueur sur une plante de 3m de hauteur. Comment fait-il pour la cultiver dans sa maison, ici au Québec? Comment fait-il l'amener à la société en la transportant dans son auto sans rien briser? Pour moi, ça demeure un mystère, surtout dans une Volkswagon Cabriolet. Ou encore, cet autre membre qui amène une Phalaenopsis à fleurs blanches, achetée chez Rona ou un autre magasin à grande surface, et la personne veut savoir



Paphiopedilum Hengduam 'Serpent Charm'



Colm. Massai 'Red Star'

son nom...d'hybride!!!

La Table d'honneur permet aussi le lieu de rencontre où chacun veut savoir quelle est la recette miracle pour réussir. On se renseigne. On admire. On photographie. On désire.

Quelle est la vedette? Le membre ou la plante? La réponse peut varier, c'est selon.

Avant d'aller plus loin, je ne voudrais surtout pas que, dans mes propos, vous imaginiez que je puisse avoir quelques doutes que ce soit sur l'importance, la valeur ou la qualité des jugements des Tables d'honneur.

À mes yeux, ceux-ci sont aussi importants que les jugements effectués par les juges de l'AOS dans un jugement sanctionné par l'AOS, mais ils répondent nécessairement à des critères qui sont différents. Il y a des plantes majestueuses et exceptionnelles qui sont présentées par les membres sur la Table d'honneur



et c'est pour l'équipe qui juge un plaisir immense que de pouvoir les contempler, bien entendu s'il y a jugement.

Une définition en quelques mots: les jugements de la Table d'honneur sont la reconnaissance par les pairs de la Société d'orchidophile des meilleures plantes cultivées par les membres de la Société. Que peut-il y avoir de plus significatif que cela?

En ce qui a trait au jugement des orchidées sur la Table d'honneur, il y a des distinctions significatives par rapport à un jugement sanctionné par la Société américaines des orchidées. Il est par ailleurs possible que la plante puisse répondre autant aux critères de jugement de la Table d'honneur qu'à ceux d'un jugement AOS.

Or, les jugements de la Table d'honneur se déroulent lors des réunions mensuelles de la Société. Ils sont toujours inscrits à l'ordre du jour par l'animateur de la réunion. Parfois, un nombre si imposant de plantes en fleurs, autant par leur diversité que par leur quantité, sont exhibées par les membres, un marchand ou le conférencier que ça ressemble presque à l'exposition annuelle. C'est libre et volontaire. Aucune plante n'est refusée. Il n'est pas besoin non plus de s'inscrire à l'avance.

Pour ce qui est des règles de jugements, elles sont édictées par la société hôte.

L'équipe de juges est généralement formée le jour même de la réunion en choisissant parmi les personnes présentes lors de la réunion. Le nombre de juges peut varier. Certains sont des juges qualifiés, d'autres ne le sont pas



Wilsonara Space Mine 'Red Rendezvous'
La fiche de culture suis cet article

ou moins. C'est l'amalgame des opinions qui est prépondérant. Bien sûr, il faut avoir certaines connaissances de base, comme, par exemple, savoir distinguer un paphiopedilum d'un cattleya. Ça prend surtout du pif et du jugement. Les juges doivent aussi faire preuve d'éthique, de justice, d'équité, de bon goût, de professionnalisme. Il faut aussi savoir trancher, ce qui n'est pas toujours évident, et être capable de fonctionner avec équipe qui

fait des consensus pour chacune des catégories.

Un juge ne peut juger la catégorie où l'une de ses plantes est représentée, mais il peut juger dans les autres catégories.

Bien entendu les juges portent un jugement de valeurs sur les plantes, qui dans sa forme est subjectif. Les goûts personnels vont assurément influencer. Mais, comme ils travaillent en consensus, les juges tentent le



plus possible de laisser de côté leurs préférences personnelles pour juger avec principes. Or, il arrive des occasions où la décision ne fait pas l'unanimité entre les juges. Dans ces moments là, le juge en chef (oui, oui ça en prend un) doit trancher. C'est une partie souvent difficile, mais il faut le faire, parce qu'il ne peut y avoir qu'un premier dans chaque catégorie.

Comme directive lors du jugement des plantes de la Table d'honneur, les orchidées sont jugées en les comparant avec les autres orchidées dans leur catégorie qui se retrouvent aussi sur cette même Table d'honneur. C'est donc, une comparaison entre les orchidées présentées sur la Table d'honneur et non pas entre des plantes qui se sont antérieurement méritées une

distinction quelconque dans le système organisé de l'AOS ou un autre système officiel de jugement. Que la plante ait déjà remporté une distinction prestigieuse ou pas ne change rien. Il faut qu'elle soit à son meilleur la journée du jugement et sur le Table d'honneur.

La qualité des fleurs de la plante joue le rôle primordial : c'est ça et seulement ça que les juges considèrent. Ils vont pardonner des imperfections sur le feuillage. Les plants malades sont toutefois rejetés. Mais pour ce qui est des fleurs, elles doivent se présenter à leur épanouissement maximal et posséder ce que j'appelle le facteur «WOW».

Les juges ne connaissent pas l'identité des propriétaires des orchidées. Du moins, en principe. Il faut honnêtement

avouer que certains juges plus habitués en viennent à deviner le propriétaire à cause de la culture de la plante. Ils reconnaissent la signature du propriétaire, si je peux m'exprimer ainsi. Aussi, il y a des plantes qui reviennent d'année en année, donc ils les reconnaissent; cela permet de voir vieillir les plantes. Et une orchidée, contrairement à nous les humains, du moins dans mon cas, s'améliore considérablement en vieillissant!





Généralement, de trois ou quatre catégories d'orchidées sont formées, parfois en regroupant les orchidées par Alliances (ex. l'Alliance des Cattleyas), ou en mettant les espèces ensemble ou même par plantes de qualité de culture ou par plantes «spécimen». Cela dépend du nombre d'orchidées qui sont présentes et de leur diversité. Les décisions pour identifier les catégories sont prises aussi le jour même de la réunion par l'équipe de juges qui est désignée. En effet, il est impossible de savoir préalablement quelles plantes seront apportées par les membres et il faut aussi qu'il y ait un nombre suffisant de plantes pour former un regroupement significatif dans chaque catégorie.

Pour chacune des catégories, il n'y a qu'une seule première place qui est décernée. Toutefois, il peut y avoir plus d'une deuxième et plus d'une troisième place, si les plantes sont de qualités égales et méritantes. Des rubans distinctifs sont remis au propriétaire de la plante.

En terminant pour la Table d'honneur, il y a des sociétés où les critères de jugement ou

de classement sont différents. C'est toujours à la discrétion de la société locale.

Les jugements mensuels par le Centre de jugement des orchidées de Montréal.

Le Centre de jugement des orchidées de Montréal tient ses séances de jugement presque à tous les mois de l'année. Des interruptions, généralement aux mois d'avril et d'octobre, libèrent les juges pour faire les jugements d'expositions qui sont nombreux pendant ces deux mois. De toute façon, lors de ces deux mois, toutes les orchidées disponibles, sauf de rares exceptions, se retrouvent alors dans les expositions.

Les orchidées jugées par le Centre de jugement peuvent être des plantes intégrales ou, plus rarement, seulement des hampes florales de fleurs coupées, à la condition que ces dernières soient entières et intactes. Les plantes et les hampes florales peuvent être amenées au Centre de jugement par leur propriétaire ou un tiers et peuvent même y être acheminées par courrier ou autrement.

En pratique aussi, les plantes provenant des membres pourraient être jugées par un autre Centre de jugement AOS. Cela arrive à de très rares occasions, surtout si le propriétaire possède une plante à floraison de très courte durée, à un moment spécifique, et qu'il veut qu'elle soit jugée par un Centre de jugement accrédité par l'AOS. Il suffit alors de vérifier sur le site Internet de l'AOS pour trouver nombre d'adresses disponibles de Centres pour un jugement AOS ainsi que les dates correspondantes à la date du jugement mensuel et envoyer la plante par un moyen rapide quelconque.

Validité d'un jugement AOS.

Afin qu'un jugement d'une orchidée soit déclarée valide et que le prix soit reconnu par l'AOS, l'équipe de juges doit obligatoirement être composée d'un minimum de trois juges accrédités ou d'un minimum de deux juges accrédités plus un juge associé (probation). Les juges peuvent provenir de Centres de jugement différents. Un juge étudiant ne peut participer au vote officiel sur l'item jugé par les juges. Toutefois, les juges vont s'enquérir des commentaires de ce dernier.

Différence avec un jugement de la Table d'honneur.



Comme je le mentionnais plus haut dans le chapitre du jugement de la Table d'honneur, il y a une distinction importante à apporter pour le jugement des plantes lors d'un jugement AOS. Il n'y a pas de catégorie ou de classe comme dans le jugement de plancher d'une exposition ou de la Table d'honneur. Toutefois différentes sortes de prix existent, soit des prix de qualité pour la fleur, des prix pour la culture de la plante, des prix pour une espèce botanique ou pour mérite horticole, des mentions spéciales, des prix pour les présentoirs et certains autres prix; tous ceux-ci seront décrits précisément dans un futur chapitre.

Chaque orchidée est jugée individuellement en la comparant

aux autres orchidées de la même espèce ou du même grex, ayant déjà été primées par l'AOS et/ou en tenant compte des ancêtres de la plante. En principe, notamment s'il s'agit d'un hybride, celui-ci devrait être supérieur sur divers points aux deux parents de ce dernier; s'il s'agit d'une espèce, elle devra être au moins égale ou surclassée ses concurrentes de la même espèce.

Tout ceci est possible grâce à une remarquable banque de données vraiment complète, rendue disponible aux juges sur le site de l'AOS sous l'onglet «OrchidPro». Ce site répertorie toutes les descriptions des orchidées récompensées par l'AOS depuis 1932 et publie également la très grande majorité

de leurs photos, lorsqu'elles sont disponibles.

En ce qui a trait aux espèces d'orchidées, les juges vont en plus consulter un ou plusieurs livres qui contiennent les informations sur la dite espèce; ils utilisent aussi l'aide d'un autre logiciel qui est fort utile, soit «OrchidWiz Encyclopedia», qui fournit de précieuses informations, très diversifiées, sur un très grand nombre d'espèces et d'hybrides.

Prochain chapitre

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment, dans les expositions, se fait un jugement de plancher et le jugement AOS des orchidées et des présentoirs, ceci avec les distinctions que cela implique.

